

aucune rupture décisive ne se fait sans basculement de l'opinion. Et quelles que puissent être les réserves, il est clair que la collégienne suédoise est à l'origine d'une forte mobilisation des jeunes, dans le monde entier, contre l'inaction climatique. Combien faudra-t-il de journées à 42 ou 45 degrés pour que les Français, non pas acceptent mais exigent des mesures pour freiner sérieusement le réchauffement ? Combien d'inondations dramatiques, d'ouragans meurtriers, pour que la majorité des Américains cesse de croire Trump ? La difficulté on le sait, tient précisément à la nécessité d'une décision planétaire pour relever un défi planétaire. La semaine dernière, c'est une collégienne française à qui un journaliste demandait ce qu'elle avait à dire aux politiques : « Qu'ils croient en leur pouvoir d'action ». Mots simples, pensée claire et formidable appel d'une génération qui n'attend pas seulement qu'on sauve sa planète.

Jean-Pierre de Kerraoul

#### LE BONHOMME PICARD

Hebdomadaire édité par sarl Oise publications

Siège social : 1 rue Robert Bichet - Avesnelles  
59361 Avesnes/Helpes Cedex - Tél : 03.27.56.12.12

Directeur de la publication : Loïc de Kerraoul

Editeur délégué : Guillaume Plassais

Principal actionnaire : S.A. SOGEMEDIA

Rédaction et publicité locale :

1, rue du Chatellier - 60600 Clermont

Tél : 03.44.78.78.24

Publicité nationale :

Espace PHR

72 rue d'Hauteville 75010

PARIS 01.45.23.44.10

Annonces judiciaires et légales :

Habilité pour les départements de l'Oise  
et de la Somme

Tél : 03.27.56.12.12

Dépôt légal : à parution

Impression :

IPA

59440 Avesnes/Helpes

CPPAP : 0422 C 82112

Imprimé sur du papier origine France/Norvège.  
Certification papier produit à partir de fibres IFCGD.  
Ptot : 0,022.

ACPM  
OJD



voisin rappe à la porte pour demander le calme, « cela déchaîne encore davantage l'ire de M. Kentaoui qui s'en prend à

assorti d'une mise à l'épreuve obligeant le prévenu à se soigner, se former et lui interdisant tout contact avec la victime.

trois ans avec obligation de soins, de se former et interdiction de rencontrer sa victime. P. H.-P.

## Décès de Philippe Giraud : 18 mois de prison avec sursis



### SAINT-PAUL

La délibération pour cet homicide involontaire, provoquant le décès de Philippe Giraud, le 30 octobre 2017, sur la commune de St Paul, est tombée. Le prévenu Philippe B. est condamné à 18 mois de prison avec sursis, à l'annulation de son permis de conduire, à verser 15 000 € à Gilles Giraud, le frère de la victime, et à une amende de 300 €. La victime, Philippe Giraud, président d'un club de culturisme, était maître nageur dans les différentes piscines de Beauvais. Sa disparition avait ému de nombreuses personnes. C'est sur l'aire de repos de la Croix-Gréal, sur la RN31, qu'une voiture conduite par Philippe Becquet, l'avait renversé lorsqu'il sortait des toilettes.

La mort de Philippe Giraud avait donné lieu à de nombreux hommages à Beauvais.

Durant les auditions, le prévenu avait expliqué : « J'ai été gêné par mes chaussettes de contention. En voulant desserrer une de mes chaussures de sécurité, celle-ci est partie. Je suis monté sur le terre plein, j'ai évité des camions et je suis allé dans l'aire, sans pouvoir m'arrêter. »

Pendant l'enquête, le conducteur précise qu'il s'est trouvé en état de sidération, il n'a pas freiné, n'a pas désactivé le régulateur de vitesse. Aucune tentative d'évitement ne lui est venue à l'esprit. Le prévenu, absent pour raisons médicales, avait assumé ses responsabilités. Depuis l'accident, il souffre d'hémorragies d'origine inconnue.

## Incendie dans un bâtiment de la commune



L'incendie serait d'origine criminelle selon les premiers éléments de l'enquête.

### ANGY

Samedi 27 juillet, vers 8 h 15, un incendie s'est déclaré dans un bâtiment communal de 50 m<sup>2</sup>, attendant aux locaux des services techniques situé place Henri Barbusse à Angy. Une vingtaine de sapeurs pompiers venus de Mouy, Clermont, Creil et Liencourt a maîtrisé l'incendie et sécurisé l'endroit en présence de la maire, Marie-Chantal Noury, et de deux de ses adjoints. Du mobilier pour les manifestations (tables et chaises) ainsi que du matériel des services techniques sont partis en fumée. D'après les premiers éléments de l'enquête menée par les gendarmes de Mouy, il s'agirait d'un acte criminel.